



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 121744

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place dans le répertoire des téléphones portables d'un numéro de contact en cas d'urgence. Les ambulanciers ont remarqué que, très souvent, lors d'accidents de la route, les blessés ont un téléphone portable sur eux. Toutefois, lors des interventions, l'équipe de soins ne sait jamais qui contacter dans ces listes interminables de contacts. Les ambulanciers ont donc lancé l'idée que chacun puisse entrer dans son répertoire la personne à contacter en cas d'urgence sous un pseudonyme identique. Le pseudonyme international connu est ICE (In Case of Emergency) ; il pourrait être utilisable par les ambulanciers, la police, les pompiers ou les premiers secours. Aussi il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre, notamment auprès des opérateurs mobiles, pour soutenir cette initiative qui ne coûte rien et qui peut sauver de nombreuses vies.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121744

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3503